FSSC01 Création 20/10/2010 Modification Indice 1

ABSORBANT GRANULAT DIATOMEE ROUGE

Page 1/3

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Rédaction conforme aux instructions et informations contenues dans la norme NFT 01-102 et directive 91/155/CEE

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Désignation commerciale : Absorbant granulat industriel pour sol

Code Produit : AMG 20 D

Distributeur France: SARL ECOL'CHIM

2 rue du Moulin

51140 JONCHERY SUR VESLE 0661477082 ecolchim@aol.fr

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Terre de diatomée rouge calcinée Composants contribuant aux dangers sans Impuretés contribuant aux dangers sans

N° Cas 61790-53-2

N° EINECS /

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Non étiquetable

Garanti sans silice susceptible de provoquer des silicoses

Effets néfastes sur la santé : pas de danger connu pour les êtres humains et

l'environnement.

Effets sur l'environnement : sans Dangers physico chimiques : sans Risques spécifiques : sans

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : Respirer de l'air frais en cas de malaise Ingestion : Se rincer soigneusement la bouche. En cas

d'ingestion en grande quantité, provoquer le

vomissement (consulter un médecin)

Peau: Eventuellement rincer à l'eau

Contacts avec les yeux : Rincer abondamment l'œil avec de l'eau

Ouvrir grand les yeux. Consulter un médecin en cas

de symptômes de lésions oculaires

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Dangers spécifiques Sans. Produit non combustible

Après utilisation, les mesures dépendront du produit

absorbé

Date de révisi 20/03/2014 Approbateur :

FSSC01 Création 20/10/2010 Modification Indice 1

ABSORBANT GRANULAT DIATOMEE ROUGE

Page 2/3

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Lors de manipulation de quantités importantes risquant de provoquer l'empoussièrement de l'atmosphère, prévoir le port d'un masque anti-poussière.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Méthodes de nettoyage : Par simple balayage. Granulat utilisé : mise en décharge contrôlée (classe III) ou recyclé

Granulat utilisé : élimination selon les règles en vigueur applicables pour le produit

absorbé

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Mesures techniques: Aucune condition particulière.

Précaution: Aucune

Conseil d'utilisation : Laisser agir sur le sol 15 à 30 secondes

Stockage:

Mesures techniques: Aucune condition particulière

Conditions de stockage : A l'abri de l'huminité

Matières incompatibles : Aucune Matériau d'emballage : sac plastique

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètre de contrôle : Non applicable

Equipements de protection individuelle :

Protection respiratoire: Eventuellement, port d'un masque à poussière

Protection des mains : Aucune

Aucune dans les conditions normales d'utilisation Protection des yeux :

Protection de la peau :

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect: Granulés Etat physique: Granulat Couleur: Rouge Odeur: néant pH: (10 % dans l'eau) 8,5 Point de fusion : 1450°

Point éclair: non applicable Température d'auto-inflammation : non applicable Caractéristiques d'explosivité: non applicable Pression de vapeur: non applicable Densité de vapeur: non applicable

Solubilité: insoluble dans l'eau et les solvants

Masse volumétrique 480 à 530 g/l Pouvoir absorbant: 158 % Eau

149 % Huile Hydrocarbure

Date de révisi on 20/03/2014

Approbateur:

FSSC01	Création 20/10/2010	Modification	Indice 1

ABSORBANT GRANULAT **DIATOMEE ROUGE**

Page 3/3

10. STABILITE ET REACTIVITE

Matières à éviter : Chimiquement neutre vis à vis de tous liquides, à

l'exception de l'acide fluorhydrique (n'absorbe pas l'acide fluorhydrique)

Produits de décomposition dangereux : Aucune

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Inhalation:

respiratoires. -

Ingestion: - Pas d'effet toxique connu

Contact cutané :

Contact oculaire : - Effets à long terme : -

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Mobilité: Pas d'action dangereuse pour l'environnement

Persistance/biodégrabilité : Dégradable Bioaccumulation : Aucune Ecotoxicité : Aucune

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Le produit utilisé peut être recyclé ou mis en décharge contrôlée

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

R.T.M.D.R RID/ADR

IMDG Non applicable

OACI

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Etiquetage CE Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives CEE

Etiquetage Français Sans

16. AUTRES INFORMATIONS

Restriction d'utilisation : ne pas utiliser avec de l'acide fluorhydrique

Utilisable en milieu alimentaire.

Ce produit est agrée D.D.E Autorisation d'emploi

pour utilisation routes, autoroutes et zones piétonnes

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date du 25 Juin 1996. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisation de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes règlementaires son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Date de révisi on 20/03/2014	Approbateur :